



SOMMAIRE

	Page
<i>Point 36 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (suite)</i>	
<i>Examen des projets de résolution (suite) . .</i>	199

Président: M. Bohdan LEWANDOWSKI
(Pologne).

En l'absence du Président, M. Allana (Pakistan), vice-président, prend la présidence.

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (A/5221, A/C.2/214, A/C.2/L.645, A/C.2/L.648 et Corr.1 et Add.1 à 4, E/3631 et Add.1 à 4) [suite]

EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION (A/C.2/L.645, A/C.2/L.648 ET CORR.1 ET ADD.1 à 4) [suite]

1. M. DAVIS (Australie), expliquant la position de sa délégation au sujet du projet de résolution de l'URSS (A/C.2/L.645) et de celui des 28 puissances (A/C.2/L.648 et Corr.1 et Add.1 à 4) et des amendements (A/C.2/L.651/Rev.1) à ce dernier, note que ces deux projets s'excluent mutuellement. L'Australie partage les vues du Pakistan et du Brésil sur le projet de résolution de l'Union soviétique. En demandant au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour préparer une conférence internationale sur le commerce, y compris la convocation d'un groupe d'experts gouvernementaux, l'Union soviétique ne tient pas compte de la résolution 917 (XXXIV) du Conseil économique et social, qui représente un compromis entre diverses tendances, compromis qu'elle avait elle-même accepté; mieux vaut s'appuyer sur cette résolution que de repartir de zéro. On a déjà dit que l'URSS propose d'aborder les problèmes du commerce au sens large du terme, et non en fonction de l'évolution des pays en voie de développement. De plus, en envisageant de constituer une organisation internationale du commerce, le projet de résolution de l'URSS préjuge la question. Au cours de la discussion générale, il a souvent été question des aspects institutionnels du commerce; on a dit du GATT que sa composition était trop restreinte et que, malgré son rôle essentiel, il n'avait pas apporté une contribution suffisante à la solution des problèmes relatifs aux produits de base. Mais il ne faut pas décider par avance s'il est préférable de développer une organisation existante ou de repartir sur des bases entièrement nouvelles.

2. Par sa résolution 919 (XXXIV), le Conseil économique et social a approuvé la désignation d'un petit groupe d'experts chargé de rédiger, avant la réunion du Comité préparatoire constitué conformément à sa résolution 917 (XXXIV), un rapport sur l'activité des organisations internationales dans le domaine des problèmes relatifs aux produits de base et des autres problèmes touchant les échanges commerciaux, qui présentent un intérêt particulier pour les pays en voie de développement. Ce rapport devait être examiné par le Comité préparatoire et ensuite par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Telle est l'optique adoptée par les auteurs du projet de résolution des 28 puissances en ce qui concerne les questions d'organisation; c'est pourquoi les amendements (A/C.2/L.651/Rev.1) sont superflus.

3. Le projet de résolution des 28 puissances accepte l'initiative du Conseil et respecte les attributions de ce dernier en lui réservant le soin de constituer le Comité préparatoire, d'en élargir au besoin la composition, de fixer l'ordre du jour de la Conférence et de la convoquer. Le projet de résolution modifie les intentions de la résolution 917 (XXXIV) du Conseil, mais ces modifications sont acceptables. La délégation australienne est donc prête à appuyer pleinement le projet de résolution des 28 puissances, sous réserve de proposer s'il y a lieu des modifications de forme.

4. D'autre part, l'Australie constate avec plaisir que, en présentant le projet de résolution, le Pakistan et l'Indonésie ont souligné qu'il fallait considérer surtout les problèmes du commerce intéressant les pays qui dépendent de l'exportation d'un petit nombre de produits de base. Tel est le cas de l'Australie, dont 85 p. 100 des exportations intéressent des produits de base; il serait donc surprenant que l'Australie ne se préoccupe pas, à l'égal des auteurs du projet de résolution des 28 puissances, de la détérioration persistante des termes de l'échange, des mesures protectionnistes, du Marché commun européen et du Trade Expansion Act of 1962 des Etats-Unis. Elle souhaite elle aussi que la Conférence se réunisse à une date aussi rapprochée que possible. Sans doute une préparation méticuleuse sera-t-elle nécessaire, mais on sait qu'une documentation abondante existe déjà et, d'autre part, la résolution 917 (XXXIV) du Conseil permet au Comité préparatoire d'utiliser les travaux du GATT et d'autres organisations internationales. Dans ces conditions, la tâche du Comité préparatoire pourra être considérablement facilitée.

5. M. CHOCRON (Venezuela), dont la délégation figure parmi les auteurs du projet de résolution des 28 puissances, souligne que ce texte évite les considérations théoriques, désormais superflues, pour s'attacher à des points précis qui devraient permettre aux pays en voie de développement de se rapprocher des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Dans la déclaration qu'il a faite de-

vant la Commission (795^{ème} séance), le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a noté que les perspectives de l'action de l'ONU se trouvent soudainement élargies par la décision de convoquer une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; mais si l'on veut tirer tout le parti possible de cet élargissement, il importe d'aller au-delà des principes généraux et de noter les points précis qui pourront constituer l'ordre du jour de la Conférence. C'est ce que fait le projet de résolution des 28 puissances. Les sixième, septième et huitième considérants énumèrent les obstacles au progrès des pays en voie de développement et donnent une image fidèle de la situation critique de ces pays, dont l'avenir dépend de leurs ressources en devises. Pour ce qui est du dispositif, le Venezuela fait siennes les explications détaillées qu'en ont déjà données l'Indonésie, le Pakistan et la Nigéria.

6. M. Chocrón estime d'autre part qu'un comité préparatoire élargi sera mieux à même d'examiner soigneusement les problèmes à la fois complexes et subtils qui se posent aux pays en voie de développement. Quant à la date de la Conférence, elle doit être aussi rapprochée que possible, car de la rapidité des travaux dépend la rapidité avec laquelle le commerce international pourra être réorganisé dans un sens favorable aux pays en voie de développement. M. Chocrón espère que les membres de la Commission uniront leurs efforts pour assurer l'adoption à l'unanimité du projet de résolution des 28 puissances.

7. Etant donné le stade où en est arrivé le débat, M. STANOVNIK (Yougoslavie) juge utile de passer en revue non seulement les objectifs des auteurs du projet de résolution des 28 puissances, mais aussi les motifs qui les animent, les moyens propres à atteindre les buts proposés et certains points d'ordre technique qui peuvent prêter à confusion. Il faut d'abord préciser l'attitude générale des auteurs du projet de résolution car, comme il ressort de l'intervention du représentant de l'Union soviétique (822^{ème} séance), il existe une certaine confusion à ce sujet. Les auteurs n'envisagent pas une conférence qui couvrirait entièrement les domaines du commerce et du développement économique, ce qui ne ferait qu'ajouter aux difficultés, mais une conférence qui étudiera l'incidence des problèmes commerciaux sur le progrès des pays en voie de développement. Pour faire comprendre ce qui les a incité à limiter ainsi la portée de la Conférence, il peut être utile de retracer l'évolution du commerce international durant les temps modernes.

8. A la fin de l'époque napoléonienne, la valeur totale des exportations mondiales était de 550 millions de dollars; 50 ans plus tard, ce chiffre atteignait 5 milliards de dollars; au début du XX^{ème} siècle, il avait doublé; au moment de la grande crise économique, il était de 33 milliards de dollars; mais après la seconde guerre mondiale, on assiste à un essor fantastique: la valeur totale des exportations mondiales passe de 48 000 milliards de dollars en 1948 à 55 000 milliards en 1950 et à 131 300 milliards en 1961. Les statistiques de la Société des Nations montrent que, jusqu'en 1913, le commerce international s'était développé au rythme de 3,2 p. 100 par an; les documents du GATT indiquent que de 1950 à 1960 ce rythme dépasse 6 p. 100 par an.

9. Examinant ensuite la part des produits manufacturés dans les exportations internationales, M. Sta-

novnik cite les statistiques suivantes: des guerres napoléoniennes à la première guerre mondiale, 37 p. 100; en 1951, 45,9 p. 100; en 1960, 54 p. 100. Il est donc logique d'en conclure que les produits primaires ont vu décliner sensiblement la part qui leur revenait dans le commerce international. Les conséquences apparaissent clairement à la lumière d'un autre groupe de statistiques: en 1876, la part des pays non industrialisés dans les exportations mondiales était de 29 p. 100; lors de la première guerre mondiale, elle était de 33 p. 100; à la veille de la seconde guerre mondiale, de 38 p. 100; mais en 1953, elle se trouvait ramenée à 31,5 p. 100, accusant ensuite un déclin marqué pour n'être plus que de 24,3 p. 100 en 1961.

10. On peut se demander quelles sont les causes d'une telle évolution. Il faut classer au premier rang les progrès prodigieux de la technique, notamment durant les 10 dernières années, mais déjà très notables depuis la première guerre mondiale. A cette époque, les exportations intéressaient surtout les produits textiles et alimentaires; depuis lors, de nouveaux secteurs industriels sont nés et ont connu un développement extraordinaire; l'industrie chimique, l'industrie de l'appareillage électrique en sont des exemples. Ces industries utilisent une quantité bien moindre de matériel importé ou de produits de base et incorporent une "valeur ajoutée" beaucoup plus importante durant le processus de transformation. Si l'on ajoute à ce phénomène l'accroissement considérable du marché des produits synthétiques, on ne peut que conclure que les progrès de la technique appellent une profonde transformation dans la structure du commerce international. Il ne suffit pas de dire que les pays en voie de développement veulent intensifier leurs échanges commerciaux; il faut ajouter qu'ils ne sauraient le faire sans s'être au préalable développés de manière à pouvoir commercer.

11. Il faut noter aussi l'importance de certaines politiques économiques intéressant la production agricole, utilisant la fiscalité interne comme moyen d'action, ou comportant l'intervention de l'Etat dans le secteur économique; cela aussi influe sur la répartition des ressources dans le monde, qui ne peut être la même qu'à une époque où le commerce était libre et où l'intervention de l'Etat n'était pas aussi déterminante. Maintenant vient s'ajouter le phénomène de l'intégration régionale; on peut l'expliquer ou le justifier, et les pays en voie de développement seraient les premiers à vouloir participer à ce mouvement dans la voie du progrès, mais la question est de savoir si ce progrès demeurera l'apanage de quelques-uns ou s'il sera largement diffusé de manière à assurer la prospérité du monde entier.

12. Quelle est en effet la situation? La Communauté économique européenne absorbe 25 p. 100 des importations mondiales; si le Royaume-Uni s'y joint, il faudra ajouter 10 p. 100. Si les Etats-Unis s'y joignent à la suite de négociations en vertu du Trade Expansion Act, il faudra ajouter 20 p. 100 encore. Ainsi ce groupe, représentant 25 p. 100 des exportations mondiales, concentrera derrière un mur tarifaire unique 60 à 65 p. 100 du commerce mondial. Dès lors, il n'y a pas lieu d'être surpris si les pays en voie de développement s'inquiètent des conséquences d'une politique restrictive des groupements économiques régionaux. M. Stanovnik tient à cet égard à assurer le représentant de l'Italie qu'il ne se glisse aucune intention malveillante dans le neuvième considérant du projet de résolution des 28 puissances, mais le moins que

puissent faire les auteurs de ce texte, c'est d'exprimer leur appréhension. Il existe certes des groupements économiques régionaux de pays en voie de développement, comme l'a dit le représentant de l'Italie, mais il y a une différence fondamentale entre ceux-ci et ceux-là. Le groupement des pays d'Europe n'a en soi rien de répréhensible, mais il s'étend au-delà de l'Europe et il n'est pas admissible qu'un continent s'unisse en en divisant un autre. Si certains pays d'Afrique associés à la Communauté économique européenne doivent avoir droit à un traitement préférentiel, tant mieux, mais on se demande pourquoi il faut que d'autres pays d'Afrique fassent l'objet d'une politique discriminatoire.

13. Pour en revenir aux tendances économiques mondiales et à leur influence sur les pays en voie de développement M. Stanovnik souligne un autre fait nouveau de la dernière décennie, à savoir que le nombre des Etats Membres de l'ONU est passé de 60 à 110. Cet accroissement signifie que tous les pays du monde deviennent de plus en plus interdépendants. Le représentant de l'Algérie a exprimé de façon réaliste le problème des pays en voie de développement: ils ne peuvent accroître leur indépendance économique qu'en intégrant leurs économies dans le cadre d'une économie mondiale fondée sur l'interdépendance.

14. L'Organisation des Nations Unies doit donc s'efforcer à la fois de construire un monde uni dans l'interdépendance et de renforcer l'indépendance de chaque pays. A l'heure actuelle, la plupart des pays sous-développés sont de petites nations qui sont tributaires de l'exportation d'un nombre restreint de produits. Si elles veulent se développer en diversifiant leurs fabrications et en s'industrialisant, il leur faut importer davantage de biens manufacturés et surtout de biens d'équipement. Or, leurs exportations, qui sont leur unique source de devises, se heurtent aux barrières érigées par les pays industriels. Cette réduction de leur pouvoir d'importation est d'autant plus tragique que l'on sait, comme l'Etude sur l'économie mondiale, 1958^{1/} l'a bien montré, qu'un pays sous-développé doit importer davantage pour accroître son revenu qu'un pays développé. Ainsi, pour élever son revenu de 1 p. 100, un pays industriel doit augmenter de 0,5 p. 100 ses importations en provenance des pays de production primaire, alors qu'un pays en voie de développement doit augmenter de 1,5 p. 100 ses importations en provenance des pays industrialisés. De même, un pays développé peut élever son revenu de 4 p. 100 en augmentant de 2 p. 100 ses exportations, alors qu'un pays sous-développé dont les exportations augmenteraient de 2 p. 100 n'élèverait son revenu que de 1,3 p. 100 seulement. La libéralisation des échanges ou le simple développement du commerce n'empêcheront donc pas l'écart entre les pays développés et les pays sous-développés de s'élargir. Seul un changement radical de la structure même des échanges permettrait de renverser la tendance, et c'est là un point sur lequel la Conférence ne devra pas manquer de se pencher.

15. La situation actuelle étant si peu encourageante, on peut se demander s'il est bien nécessaire de convoquer une conférence. M. Stanovnik en est persuadé parce qu'il existe plusieurs remèdes. L'important serait de renoncer à la contradiction qui se manifeste actuellement dans l'attitude des pays industriels:

ces pays sont prêts à libéraliser leur commerce entre eux "pour créer des échanges", mais se refusent à prendre les mêmes mesures à l'égard des pays sous-développés pour ne pas "désorganiser le marché". Il n'y a aucune raison de faire ainsi deux poids et deux mesures et d'empêcher que les échanges se répartissent au mieux entre tous les pays du monde alors qu'on s'efforce déjà de les répartir entre pays développés. Ce n'est qu'en appliquant les mêmes principes à l'échelle mondiale que l'on respectera véritablement la Charte des Nations Unies.

16. Il faut également augmenter le volume des échanges entre pays en voie de développement. Il est inadmissible en effet que les pays sous-développés, qui groupent la moitié de la population mondiale, n'aient exporté entre eux que 4 p. 100 des exportations mondiales en 1876, 12,5 p. 100 en 1938, 8,2 p. 100 en 1953 et 6 p. 100 en 1961. Selon l'Etude sur l'économie mondiale, 1961 (E/3624/Rev.1), la production des pays en voie de développement a augmenté de 89 p. 100 au cours des 10 dernières années et représente désormais 17 p. 100 de la production mondiale. Il existe donc d'énormes possibilités de développer les échanges entre ces pays, même s'il faut pour cela résoudre auparavant divers problèmes de transport ou lever les restrictions de change. Ces possibilités doivent d'autant moins être négligées que la nature et la qualité des produits fabriqués dans un pays sous-développé sont davantage susceptibles de convenir à des populations de revenu modeste que les fabrications de pays où règne l'abondance.

17. Le troisième remède consisterait à diversifier géographiquement les échanges. Par exemple, les échanges entre pays sous-développés et pays socialistes sont encore très faibles même s'ils croissent rapidement — passant de 0,5 p. 100 de la totalité du commerce mondial en 1953 à 1,1 p. 100 en 1961. C'est là un sujet qui intéresse vivement les pays en voie de développement et qui devra être étudié à la Conférence. D'une manière générale, le GATT a posé le problème à résoudre d'une façon très nette dans le passage suivant:

"Il faut mettre fin au paradoxe où s'enferment actuellement les pays industriels qui, d'une part, accordent l'assistance financière massive aux pays moins développés en vue de faciliter leur progrès économique et, d'autre part, entravent l'accès de leurs marchés aux exportations qui sont le fruit de ce progrès^{2/}."

La formule "assistance sans commerce" ne résout rien.

18. La Conférence devra rechercher des solutions à court terme, et notamment étudier les divers plans de compensation financière proposés. Elle devra aussi revoir les divers accords relatifs aux produits de base particuliers, car ils ont trop tendance aujourd'hui à favoriser les gros exportateurs aux dépens des petits pays; comme certains produits sont très sensibles, peut-être faudra-t-il aussi conclure des accords, non plus produit par produit, mais par groupe de produits. Il faudra également rechercher les moyens d'augmenter la demande par la suppression des mesures fiscales nocives. Malheureusement, toutes ces mesures utiles à court terme ne modifieront pas les perspectives à long terme. Or ces dernières ne sont guère encourageantes. Le rapport

^{1/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: 59.II.C.1.

^{2/} Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, Les Travaux du GATT en 1961/62 (Genève, juillet 1962), p. 15.

de la Commission du commerce international des produits de base (E/3644) montre que les termes de l'échange des pays sous-développés étaient, en 1961, de 30 p. 100 inférieurs à leur niveau de 1951, ce qui représente une baisse du tiers. Un pays comme l'Ouganda a dû exporter en 1961 une quantité double de produits par rapport à 1951 pour ne recueillir que la même somme en valeur. Le seul remède consiste donc à établir des prix équitables.

19. Les mesures une fois définies, il faut encore savoir qui les prendra. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sera manifestement le lieu le plus approprié, à condition qu'elle soit bien préparée. Le nombre des membres du Comité préparatoire qui a été fixé par le Conseil économique et social dans sa résolution 917 (XXV/IV) étant notoirement insuffisant, il est encourageant que le représentant des Etats-Unis ait déclaré ne pas avoir d'objection à ce qu'il soit augmenté éventuellement. S'il est malheureusement encore impossible d'élargir la composition du Conseil économique et social lui-même, au moins faut-il s'assurer que le Comité préparatoire sera aussi représentatif que possible. En effet, si des représentants de toutes les principales puissances intéressées ne participent pas à ses travaux, le succès de la Conférence elle-même se trouvera dangereusement compromis, comme il se trouvera compromis d'ailleurs si les membres du Comité ne sont pas des experts parfaitement au courant des problèmes contemporains.

20. Le principal point de l'ordre du jour de la Conférence devra concerner les problèmes commerciaux des pays en voie de développement. Les auteurs du projet de résolution des 23 puissances ne croient pas que le problème du commerce Est-Ouest doive lui aussi recevoir la priorité. Ce n'est pas qu'ils ignorent que les exportations totales des pays socialistes, qui produisent 30 à 37 p. 100 de la production mondiale, vers les pays industriels de l'Ouest, qui produisent 40 à 50 p. 100 de la production mondiale, sont extraordinairement faibles, soit 1,6 p. 100 des exportations totales du monde en 1953 et 2,3 p. 100 en 1961. Il y a donc là un problème évident, mais sa nature est telle qu'il ne servirait à rien de l'étudier en même temps que les problèmes des pays en voie de développement. Il ne s'agit pas, en effet, d'une question qui tient à la structure des échanges, mais qui découle de la guerre froide: s'il ne faut pas l'oublier, il ne faut pas non plus nourrir l'illusion que l'on pourra le résoudre à une simple conférence commerciale.

21. L'autre point controversé est de savoir s'il convient de créer une organisation ou une institution des Nations Unies pour le commerce international. Les auteurs du projet de résolution ont examiné de très près et avec sympathie les amendements présentés à ce sujet (A/C.2.651/Rev.1). Ils considèrent cependant qu'il faut établir une atmosphère de confiance et se garder de toute précipitation. Certains mots risquent en effet d'avoir des conséquences imprévisibles. Le déroulement des débats a fait naître de nouveaux problèmes qui renforcent M. Stanovnik dans sa conviction que le texte prudent du projet initial est préférable. Le désaccord ne porte pas sur le fond, mais sur les répercussions possibles. Il ne faut jamais perdre de vue l'histoire malheureuse de l'organisation internationale du commerce que devait instituer la Charte de La Havane et qu'a rappelée fort à propos le représentant du Brésil. Pour réaliser les objectifs recherchés par tous, mieux vaut s'avancer pas à pas plutôt que de chercher à imposer une solution qui

ne serait pas appliquée. On peut certes regretter, mais non pas ignorer, qu'il est encore impossible à l'heure actuelle d'opérer une révolution du commerce et que la seule voie praticable est celle de l'évolution. Assurément, la création d'une organisation devrait être le résultat logique de toute solution fondamentale apportée aux problèmes du commerce, mais il ne faut pas forcer prématurément la décision et il convient de laisser le champ libre à la Conférence. Celle-ci aura tout pouvoir de décider si une organisation est nécessaire ou non. Ce que les auteurs du projet de résolution recherchent, c'est qu'il y ait effectivement un mécanisme adéquat pour appliquer les solutions qui seront apportées aux problèmes commerciaux des pays sous-développés.

22. Lorsque tout est en jeu, mieux vaut être franc. M. Stanovnik ne cachera donc pas qu'il songe plus à une évolution du GATT qu'à la création révolutionnaire d'une organisation mondiale. Depuis 14 ans, le GATT a créé entre ses 38 membres, qui font 80 p. 100 du commerce mondial, d'innombrables liens que l'on peut sans doute désapprouver, mais qui n'en existent pas moins. Il est peu vraisemblable que les parties contractantes au GATT renoncent du jour au lendemain aux 400 accords qu'elles ont conclus et qui touchent près de 60 000 droits de douane. D'ailleurs, depuis quelque temps, le caractère du GATT s'est légèrement modifié. Déjà l'article XVIII disposait qu'il pouvait être nécessaire de faire appel à une aide spéciale de l'Etat pour favoriser le développement économique et que, dans certaines circonstances, l'octroi de cette aide sous la forme de mesures de protection était justifié. Malheureusement, ce point qui aurait pu être avantageux pour les pays sous-développés a fait l'objet de discussions prolongées et ce n'est qu'en novembre 1961, lors de la réunion des ministres des parties contractantes, que l'on a reconnu clairement la nécessité de ces mesures. Cette nouvelle attitude ne portera néanmoins tous ses fruits que si elle se traduit par des actes concrets. La Conférence devrait donc formuler des recommandations précises à l'intention du GATT ou des autres organismes commerciaux appropriés.

23. La Conférence sera appelée à prendre de multiples mesures en ce qui concerne la compensation financière, les accords de produits ou la coordination des politiques entre pays développés et pays sous-développés pour que ces derniers établissent leurs plans de production en connaissant ceux des pays développés. A cet égard, la délégation des Pays-Bas, sous l'impulsion du professeur Tinbergen, a fait d'ailleurs une suggestion fort judicieuse en proposant que les pays développés concentrent leur production dans les domaines qui demandent de grandes connaissances techniques et renoncent aux industries de base plus simples qui pourraient être reprises par les pays en voie de développement. Tout cela conduira à modifier la structure des échanges internationaux ou, si l'on préfère, la division internationale du travail.

24. Ce qui importe, ce n'est pas de créer une organisation pour elle-même, c'est d'agir en fonction de l'évolution que l'on désire et d'étudier les relations entre les divers problèmes afin de soumettre à la future conférence sur le commerce un plan de mesures pratiques. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ne correspond qu'à un chapitre de la Charte de La Havane et, dans l'ensemble, il n'a profité jusqu'ici qu'aux pays développés. Il conviendrait d'appliquer maintenant un nouveau

chapitre de cette charte, celui qui a trait au commerce des produits de base. Les pays en voie de développement ne peuvent compter, pour l'expansion de leur commerce, sur les seules restrictions douannières. Des restrictions quantitatives sont nécessaires et continueront de l'être. Il faut donc une nouvelle interprétation de l'article XVIII de l'Accord général et un élargissement de toute la conception du GATT. Si l'on accepte l'idée que certaines restrictions quantitatives demeureront, on aura posé les bases du développement du commerce international.

25. Quant à l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il est clairement défini dans le projet de résolution des 28 puissances. Il existe bien entendu une vaste documentation sur les problèmes à traiter, mais les personnalités qui participeront à la Conférence devront avoir une grande expérience des questions à étudier, de sorte que la documentation ne doit pas poser de problème pour la préparation de la Conférence. Le but de celle-ci doit être de proposer des mesures concrètes. C'est pourquoi les auteurs de ce projet insistent sur la nomination d'un secrétaire général de la Conférence le plus tôt possible. Son rôle serait presque aussi important que celui du Comité préparatoire. Il devrait être en contact avec tous les milieux économiques du monde et connaître parfaitement leur pensée, ce qui lui permettrait de tracer la voie au Comité préparatoire et de préparer des propositions pratiques à examiner par la Conférence.

26. La résolution 917 (XXXIV) du Conseil économique et social fixe la réunion du Comité préparatoire au début du printemps 1963, pour qu'il présente son rapport à la session d'été du Conseil économique et social. Le projet de résolution demande la convocation du Comité en janvier, pour qu'il présente son rapport à la session de printemps du Conseil. Rien ne semble s'y opposer, puisque, de toute façon, le Comité ne disposera que de trois mois pour achever ses travaux. La convocation de la Conférence en juin 1963 a fait l'objet d'une autre objection. On a estimé que les grands pays commerciaux ne seraient pas prêts avant 1964. Cependant, ces pays participeront à la réunion ministérielle du GATT de mars 1963, et les ministres ne s'y rendront pas dans l'ignorance de ce qui se passe. Si le projet de résolution insiste sur la réunion de la Conférence en juin 1963, c'est en raison de l'urgence des problèmes qui se posent aux pays en voie de développement. Des événements peuvent se produire en 1963 qui compliqueront l'ensemble de la question si la Conférence ne se tient qu'en 1964. Ce n'est pas la date elle-même qui préoccupe les auteurs du projet, mais plutôt la crainte de voir les pays en voie de développement mis à nouveau en face d'arrangements à prendre ou à laisser.

27. Il n'y a pas, à l'Organisation des Nations Unies, deux catégories de pays dont l'une est privilégiée. Au moment où se dessine l'avenir lointain de l'humanité, les pays en voie de développement ont le droit d'être présents et d'exposer leurs propres arguments directement, et non par procuration. L'interdépendance des pays du monde est aujourd'hui reconnue. Nul ne peut plus agir sans que ses actes aient des répercussions sur les autres et sans provoquer une réaction. La situation des pays en voie de développement, qui voient leur part au commerce international diminuer, offre la preuve de cette interdépendance et montre que c'est sur elle qu'il faut s'appuyer pour bâtir le monde envisagé dans la Charte des Nations Unies.

M. Lewandowski (Pologne) prend la présidence.

28. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), exerçant son droit de réponse, dit qu'il relève un certain nombre de contradictions dans l'intervention du représentant de la Yougoslavie.

29. Le Conseil économique et social était saisi à sa trente-quatrième session, à laquelle le représentant de l'URSS a participé, de deux projets de résolution. L'un, émanant de plusieurs pays, dont la Yougoslavie elle-même, demandait la convocation d'une conférence internationale sur les problèmes du commerce en 1963, ce qui correspond précisément à la proposition de l'URSS. Diverses influences se sont exercées pour faire adopter le nouveau titre de "Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement". Le représentant de l'URSS a voté en faveur de ce projet de résolution, mais il considérait que l'Assemblée générale pourrait encore le discuter et y apporter des précisions, tant au sujet de la date qu'à celui de l'ordre du jour de la conférence. Ce sont des questions qui doivent d'ailleurs être étudiées par l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui pourront apporter leur contribution en exposant les problèmes extrêmement importants qui les touchent, et non par les 18 membres du Conseil économique et social seulement.

30. Le représentant de la Yougoslavie reproche au projet de l'URSS de négliger le problème du développement. Mais la conférence prévue dans le projet que soutient le représentant de la Yougoslavie s'intitule "Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement" et devrait, en bonne logique, examiner les problèmes du commerce en général et leur incidence sur le développement économique. Si l'on voulait inclure les autres problèmes du développement économique, tels que l'industrialisation des pays sous-développés, la planification, la réforme agraire, la mise en valeur des ressources naturelles, il faudrait préparer la conférence sur un autre plan, ce qui demanderait plus de temps. Le titre du projet de résolution que soutient le représentant de la Yougoslavie et l'ordre du jour qu'il prévoit pour la conférence sont en contradiction. Il faut changer soit l'un soit l'autre. Ce manque de logique n'est pas admissible au moment de la convocation de la première conférence sur les problèmes du commerce. Le projet de résolution présenté par la délégation de l'URSS est, lui, parfaitement clair et logique et demande la convocation d'une conférence internationale qui discutera des problèmes du commerce en général et des problèmes commerciaux du développement économique.

31. Une autre question est celle des problèmes que cette conférence devra examiner. Selon la proposition de l'Union soviétique, elle devra se limiter à l'étude des questions du commerce international, car elle ne peut s'occuper de tous les problèmes qui pourraient être de son ressort, comme l'a dit lui-même le représentant de la Yougoslavie. Mais ce dernier a exclu la question du commerce entre l'Est et l'Ouest, entre les pays socialistes et les pays développés d'Europe et d'autres continents, ainsi qu'avec les pays sous-développés, sous prétexte que ces problèmes touchent à la guerre froide. Mais, à ce compte, il ne faudrait pas s'occuper non plus des problèmes du désarmement, des essais nucléaires, du colonialisme. Les nations du monde se sont précisément réunies pour empêcher la guerre et dissiper la guerre froide, et pour chercher un terrain d'en-

tente entre des pays de structures politiques, sociales et économiques différentes. Le commerce entre la Communauté économique européenne et l'Union soviétique s'accroît chaque année. Pour sa part, l'Union soviétique met en garde les pays membres de la Communauté contre les politiques qui sont contraires aux intérêts mutuels et cherche des solutions pratiques à ces problèmes. Il ne faut pas frapper d'un interdit ou d'un tabou ces questions sous prétexte qu'elles sont un aspect de la guerre froide.

32. Parlant ensuite de l'organisation internationale du commerce dont le projet de résolution de l'Union soviétique demande la création, M. Arkadyev croit voir dans l'intervention du représentant de la Yougoslavie le rejet implicite de l'amendement proposé par la Birmanie, le Brésil, l'Ethiopie, l'Irak, le Liban et la Syrie (A/C.2/L.651/Rev.1), qui laisse une place à la discussion par la Conférence de la création possible d'une telle organisation. Rien n'empêche qu'une proposition constructive comme celle-là soit soumise à cette conférence, qui se prononcerait sur elle comme sur les autres questions importantes. Les renseignements selon lesquels une réunion ministérielle du GATT aura lieu en mars 1963 confirmer une fois de plus que les problèmes du commerce international doivent être examinés sur une base collective. Cette base devrait être plus large que celle du GATT, d'où la nécessité d'une organisation internationale du commerce. Soixante-six Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, sans compter d'autres pays, n'appartiennent pas au GATT et resteront en dehors de ses décisions. Cette situation n'est pas légitime. Le GATT pourrait donner l'impression qu'il n'y a pas d'inégalité dans le monde et que les pays peu développés peuvent espérer. Mais le GATT est un club fermé. Le Japon a attendu son admission pendant trois ans, et nul ne peut dire combien de temps devront attendre les pays qui ont accédé récemment à l'indépendance.

33. Si l'on veut que la conférence sur les problèmes du commerce ait des résultats pratiques, il faut qu'une organisation internationale soit créée pour exécuter ses décisions. Cette organisation serait à l'avenir un organe exécutif qui aborderait les problèmes du commerce et mettrait les résolutions en application. L'organisation internationale du commerce jouerait en outre un rôle extrêmement important pour les pays qui, comme les pays arabes du Moyen-Orient, n'appartiennent à aucune commission économique régionale. Cette organisation servirait enfin à défendre des pays sous-développés contre les pressions de groupements économiques fermés ou de monopoles. Au lieu d'être abandonnés à leur sort, ces pays

sauraient à qui faire appel lorsque leur commerce est compromis ou qu'ils sont victimes de mesures discriminatoires.

34. M. MONTENEGRO (Nicaragua) estime que l'établissement d'un équilibre du commerce international joue un rôle de premier ordre dans l'évolution actuelle, et les pays en voie de développement mettent de grands espoirs dans le projet de résolution des 28 puissances. La question des barrières commerciales et des mesures discriminatoires qui entravent les échanges et empêchent l'accès des pays peu développés aux marchés internationaux est d'une importance capitale et n'a pas reçu jusqu'ici le traitement qu'elle réclame, alors que le commerce des produits manufacturés a déjà fait l'objet de nombreux accords. Comme l'a dit le représentant du Costa Rica, les pays peu développés paient l'augmentation des salaires et l'élévation du niveau de vie dans les pays industrialisés.

35. Le Nicaragua est au début de son développement et ses ressources en devises étrangères dépendent des recettes qu'il tire de l'exportation de produits de base. La diminution de ces dernières ont des conséquences immédiates sur l'économie du pays. Par exemple, l'effondrement des prix du café sur le marché international a obligé la Banque du Nicaragua à absorber les pertes des producteurs, qui sont devenus ses débiteurs. C'est pourquoi les pays d'Amérique centrale ont conclu une entente régionale, qui est destinée à permettre à ses membres d'accéder aux marchés internationaux et non à créer un groupement fermé. L'ONU a contribué, depuis sa création, à la cause de la paix en essayant de maintenir l'équilibre entre les grandes puissances et de prévenir une catastrophe. Mais la situation reste critique dans le domaine économique, et la plus grande partie de la population du monde souffre encore de la faim, de la maladie et de la misère. C'est pourquoi la réunion d'une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'impose, et la délégation nicaraguayenne appuie le projet de résolution des 28 puissances, ainsi que le sous-amendement de la Birmanie (A/C.2/L.656), qui envisage la possibilité de créer une institution chargée du commerce international, bien qu'elle ne juge pas que cela soit nécessaire. Elle attache une grande importance à la préparation de la Conférence et approuve l'idée d'élargir la composition du Comité préparatoire. Elle exprime l'espoir que les nations s'uniront pour faire triompher la cause de la justice dans les relations internationales.

La séance est levée à 17 h 55.